

**EXERCICE 2018**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Délibération n°D-CA/2018-019

Le conseil d'administration s'est réuni le 06 mars 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 23 février 2018.

- VU le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU le règlement intérieur de l'Université ;
- VU l'avis du Comité de Gestion du Centre universitaire des Saints-Pères en date du 17 décembre 2017 ;
- VU l'avis du Comité Technique du 12 février 2018 ;

**Point de l'ordre du jour : II<sup>ème</sup> Partie – P3.1 – Règlement intérieur du CUSP**

**Exposé de la décision :**

Le règlement intérieur du CUSP, modifié, est soumis à l'approbation du Conseil d'administration pour validation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<p><b>Nombre de membres constituant le Conseil : 36</b> <b>Quorum : 18</b> <b>Nombre de membres participant à la délibération : 30</b> <b>Abstention : 1</b> <b>Votes exprimés : 30</b> <b>Contre : 0</b> <b>Pour : 29</b></p>
--

Fait à Paris, le 20 mars 2018

Le Président



Frédéric DARBEL

*En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.*

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Publié sur le site internet de l'Université le : 20 MARS 2018  
Transmis au Recteur le : 20 MARS 2018